

**LES CONSENSUS DE LA TABLE DE CONCERTATION DU MONT-ROYAL
UN ACQUIS ESSENTIEL ET NÉCESSAIRE**

**Notes pour la présentation du président de la Table de concertation du Mont-Royal,
M. Claude Corbo**

**Séance d'information de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le Plan
de protection et de mise en valeur du Mont-Royal**

Le 18 mars 2008, à 19 h
Hôtel Hyatt Regency
1255, rue Jeanne-Mance, Montréal

La version prononcée fait foi

Madame la présidente de l'Office de consultation publique,
Messieurs les commissaires,
Madame Fotopulos,
Mesdames, Messieurs,

Je remercie l'Office de me permettre d'intervenir à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal à cette séance d'information sur le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et sur le projet de règlement modifiant le document complémentaire du Plan d'urbanisme de Montréal.

La consultation publique qui débute ce soir est la troisième phase d'un processus en quatre étapes qui doit conduire à l'adoption d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme visant à introduire dans son document complémentaire de nouvelles mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal, et à l'adoption d'un Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

La première phase de ce processus correspond aux travaux de la Table de concertation du Mont-Royal concernant le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et le cadre de gestion de l'arrondissement historique et naturel. Ces travaux se sont réalisés de 2005 au printemps 2007.

La deuxième phase concerne les travaux de la Ville de Montréal concernant un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal visant à introduire dans son document complémentaire des nouvelles mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal et concernant une proposition de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Ces documents ont été rendus publics le 24 janvier et le 13 février 2008 et font l'objet de la présente consultation.

La quatrième phase, à la suite de la consultation publique, est l'adoption d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour ajouter à son document complémentaire des mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal, et l'adoption d'un Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

Je désire pour ma part témoigner des travaux de la Table, en particulier des consensus novateurs mais encore fragiles dont la reconnaissance et la consolidation sont nécessaires à la mise en valeur et à la protection du mont Royal.

Pour comprendre la nature des travaux et des consensus de la Table, certains rappels sont nécessaires.

La Table de concertation du Mont-Royal est constituée à même la communauté du mont Royal. Elle est composée des représentants des grandes institutions de la montagne, du milieu associatif et des instances municipales.

Les propriétés des grandes institutions du mont Royal, additionnées aux propriétés des villes de Montréal et de Westmount, constituent près de 85 % de la superficie de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

Le sommet du mont Royal ne serait plus une plaine sans la présence des cimetières et du parc du Mont-Royal.

L'essentiel du patrimoine bâti est l'œuvre des grandes institutions. L'Oratoire, le pavillon principal de l'université de Montréal, le maintien des grandes résidences du Mille Carré Doré par l'université McGill et les aménagements paysagers sont grandement tributaires des grandes institutions de la montagne.

Cependant, sans l'action militante des associations préoccupées par le mont Royal, nous ne serions pas ici ce soir pour en parler. Depuis des décennies, le milieu associatif a assuré la vigie, la veille pour la protection des patrimoines.

Quant au milieu municipal, il a non seulement mis sur pied la Table de concertation pour que des consensus de protection et de mise en valeur du mont Royal puissent se faire, mais il a aussi proposé les régimes de protection présentés ce soir.

Les vingt-deux consensus, issus des réunions de la Table et visant ultimement la protection et la mise en valeur du mont Royal, sont le résultat de débats de la Table qui, rappelons-le, ont commencé le 11 mars 2005, soit il y a plus de trois ans. Ces vingt-deux consensus sont l'expression d'une volonté commune et engageant l'ensemble des parties.

Tous et toutes ont volontairement accepté d'y consentir à partir de quatre principes directeurs

- « - **La pérennité** : assurer la pérennité du statu et de mécanismes de protection de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal comme bien d'intérêt collectif et figure emblématique de Montréal. (...)
- **La conservation** : assurer la conservation du mont Royal lui-même y incluant, de façon prioritaire, l'aire protégée, entité à la fois naturelle et symbolique comme bien d'intérêt collectif et figure emblématique de Montréal. (...)
- **L'accessibilité** : assurer, à la population montréalaise et aux visiteurs, l'accessibilité au mont Royal, dans le respect du caractère propre de ses divers lieux, comme bien d'intérêt collectif et figure emblématique de Montréal. (...)
- **La responsabilité** : reconnaître et accepter la responsabilité collective et partagée, selon leurs compétences respectives, des pouvoirs publics, des institutions, des entreprises, des groupes associatifs et des citoyens, à titre d'usagers, de propriétaires ou de fiduciaires, à l'égard de la pérennité, de la conservation et de l'accessibilité de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et de la montagne qui en est l'assise. (...) ».¹

¹ Texte de la recommandation de la Table de concertation du Mont-Royal à la Ville concernant le : Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, 15 mai 2007

Ces consensus représentent un acquis essentiel et nécessaire. De façon générale, la Table a donné un avis favorable aux régimes de protection proposés par la Ville en reconnaissant que ces régimes méritent d'être développés et que ces régimes, traduits en dispositions réglementaires, doivent faire l'objet d'une consultation par l'OCPM. En respect avec son mandat, la Table a fait ses recommandations à la Ville sur le Plan de protection et de mise en valeur et elle a donné un avis favorable à la création, par la Ville de Montréal et ses arrondissements de Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont et par la Ville de Westmount, d'un comité permanent d'harmonisation de la gestion de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

La présente consultation suit donc les trois ans de concertation qui ont porté essentiellement sur la mise à jour du Plan de mise en valeur du mont Royal de 1992, la proposition de régimes de protection et d'un cadre de gestion. Il est souhaitable que la consultation publique vienne compléter le travail de la Table.

Madame et messieurs les commissaires, dans ma compréhension, les propositions de ceux et celles qui ont participé à l'établissement des vingt-deux consensus ne sont recevables en autant qu'ils respectent leurs propres consensus.

C'est la seule façon de faire progresser nos travaux dans le respect des mécanismes démocratiques que nous nous sommes donnés.

Bonne consultation.